



Pièces à fournir pour l'ouverture d'une Association

- Les copies des pièces d'identité, en cours de validité, des personnes composant le bureau ([la copie doit être en couleur, et présenter de façon claire les contours du document](#))
- Le justificatif de domicile de chacun des membres du bureau ([moins de 3 mois, une facture d'eau, d'électricité, ou internet](#))
 - o Le président
 - o Le trésorier ([Si présence d'un trésorier, c'est lui qui devra ouvrir le compte. Dans le cas contraire il faudra qu'il établisse une procuration au membre du bureau qui ouvrira le compte \[Président ou secrétaire\]](#))
 - o Le secrétaire
- Un numéro de portable pour le rattachement sur l'application myPOS
- Une adresse email
- Les statuts
- La fiche INSEE de moins de 3 jours
- Le récépissé de dépôt de création de l'association en Préfecture
- Le dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale
- Une facture fournisseur (de moins de 2 mois).